

# Journal du Lot 10<sup>c</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes .....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements .....	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
TÉLÉPHONE 31	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page).....	80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 25
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d' — ).....	1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**Les difficultés économiques aigrissent les peuples. — L'union pour faire s'exécuter l'Allemagne. — Des garanties et des gages! — La fin de l'alliance anglo-japonaise.**

Comment expliquer cette vague d'animosité qui sévit un peu partout à l'heure actuelle et qui dresse sans cesse les peuples contre les peuples, au point qu'on dirait que les difficultés internationales, multipliées à l'infini, ne peuvent plus être envisagées de sang-froid et sans que la table diplomatique ne renferme sans cesse de coups de poing non moins diplomatiques?

Il faut reconnaître que les circonstances économiques que nous vivons sont éminemment propices à susciter la méfiance et les soupçons. Tous les peuples souffrent, encore qu'à des degrés divers, des bouleversements amenés par la guerre. Ne parvenant pas à y remédier, ils accusent le voisin de leur propre impuissance; ils s'aigrissent contre lui. Ainsi naissent les dissentiments.

A l'égard de la France, un autre facteur, une sorte d'envie, pourrait bien susciter un contingent supplémentaire d'aménités. Certes, notre pays, comme les autres, traverse une période difficile; sa situation est loin d'être florissante. Et, pourtant, si nous comparons notre lot de misères à celui d'autres pays, peut-être inclinons-nous à l'optimisme.

D'abord, au point de vue économique, nous ignorons la crise suraiguë de chômage qui préoccupe si profondément la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

Puis, au point de vue social, le peuple français, grâce à son intelligence native, à son foncier bon sens, a su dans sa grande majorité résister au virus bolcheviste. Il s'est refusé à prêter une oreille docile aux suggestions de la prédication antisociale. Toutes les tentatives, risquées par les extrémistes, pour désorganiser les rouages sociaux ont échoué; et ils ont échoué, parce que la classe ouvrière n'a point voulu être l'instrument des fauteurs de désordre, bref, parce qu'elle n'a pas marché.

Enfin, au point de vue moral, la nation entière s'est révélée dans l'après-guerre aussi forte, aussi énergique qu'au cours des hostilités. Chacun s'est remis avec ardeur à la tâche avec l'unique préoccupation de réparer le mieux possible et le plus tôt les ruines de toutes sortes accumulées cinq années durant.

Ce spectacle de la France, renaissante par son effort et sa ténacité, n'échappe pas à l'étranger et contribue sûrement à accroître ses regrets, à susciter son envie. Ces sentiments sont naturels, en somme. Et, si nous les comprenons, nous excuserons en partie la nervosité de nos alliés d'hier, nous éviterons d'accroître leur amertume.

Mais notre bonne volonté appelle, de la part de nos alliés, une bonne volonté réciproque: voilà ce que devrait rappeler sous peu à Lloyd George et au peuple britannique le Premier français.

D'ailleurs, est-il si malaisé de s'entendre? La France et la Grande-Bretagne ont des intérêts communs, plus profonds que leurs intérêts spéciaux. Aucune d'elles ne saurait souhaiter la ruine de l'Allemagne, ni son bouleversement complet. Toutes les deux, pour des raisons d'ordre matériel plus encore qu'humanitaire, sont dans la nécessité de contraindre l'Allemagne à ne pas se suicider.

Situation paradoxale: le Reich prépare systématiquement sa ruine, tandis que ses ennemis font des efforts désespérés pour le sauver!

Il n'est pas vrai que ce soit le fardeau des réparations qui accable l'Allemagne. Ce qui l'écrase, c'est la mauvaise gestion de ses finances, et la mauvaise gestion intentionnelle.

- 1<sup>o</sup> perception défectueuse des impôts et taxes;
- 2<sup>o</sup> insuffisance manifeste de certaines impositions;
- 3<sup>o</sup> gaspillage invraisemblable des deniers publics;
- 4<sup>o</sup> abus inouïs des émissions de marks-papier. Qu'on en juge: durant le seul mois de novembre, la dette flottante s'est accrue de 8 mil-

liards 650 millions de marks-papiers!

Ce qu'il faut, en conséquence, c'est que les Alliés mettent l'Allemagne en demeure d'adopter une politique financière de salubrité, l'obligeant à s'engager dans la voie des économies et du recouvrement effectif des impôts et, enfin, lui interdisant absolument de s'abandonner sans mesure aux pseudo-douceurs de l'inflation fiduciaire.

La France répugne absolument à accorder des allègements injustifiés à l'Allemagne. Cependant, elle peut être amenée, par la force même des événements, à s'incliner, une fois de plus, devant la volonté arrêtée des co-signataires du Traité de Versailles.

Mais, si la France est obligée, contre son gré, contre ses intérêts, à consentir un moratorium au gouvernement du Reich, ce qu'elle peut et, même, ce qu'elle doit exiger, en retour de ses concessions, ce sont des gages et des garanties. Savoir: garanties du contrôle budgétaire pour prévenir de nouvelles dilapidations des ressources du trésor allemand;

garanties de contrôle monétaire pour empêcher le gouvernement de poursuivre sa politique d'avilissement systématique du mark;

garanties de contrôle des exportations allemandes et des devises étrangères, pour suivre aussi exactement que possible la situation réelle de la fortune allemande;

gages sur tous les biens productifs de l'Allemagne. Au fond, la politique des gages et des garanties est la seule qui puisse porter des fruits à l'égard d'un pays comme l'Allemagne, qui ne connaît qu'un langage, celui de la force. Nous l'avons bien vu, il y a quelques mois. Berlin s'est incliné, dès qu'il nous a vu décider à la contraindre par la force. N'oublions pas la méthode, pour y recourir le cas échéant, encore qu'elle répugne au caractère français.

L'abolition de l'alliance anglo-japonaise, l'un des buts principaux de la Conférence de Washington, est donc un fait accompli.

Le dénouement s'est effectué sans heurt, sans mauvaise humeur: le problème a été résolu, semble-t-il, avant même qu'on le posât. Le Japon perd-il beaucoup à la suppression de son alliance avec la Grande-Bretagne? Cela n'est nullement prouvé: on n'aperçoit pas encore ses sacrifices.

En effet: d'abord, le traité de Washington sanctionne, en quelque sorte, l'entrée du Japon dans le concert des grandes puissances; ensuite, l'alliance, destinée avant tout à contenir l'expansion russe en Extrême-Orient, n'avait plus de raison d'être et, dans tous les cas, elle n'aurait jamais pu jouer contre les Etats-Unis; enfin, les diverses stipulations, relatives aux armements navals, aux possessions insulaires du Pacifique, au statut de la Chine, loin de constituer une entrave pour le Japon, vont lui permettre, au contraire, de développer son activité sur le continent chinois.

Il est à remarquer, en effet, que pendant toute la durée de l'accord, soit dix ans au minimum, le Japon pourra exporter, comme il l'entendra, en Asie toutefois, l'excédent formidable de sa population; les autres territoires du Pacifique n'auront plus à redouter l'invasion nipponne.

Tout compte fait, le Japon pourrait bien retirer plus d'avantages que de dommages du Traité de Washington.

M. DAROLLE.

## INFORMATIONS

### L'accord du Pacifique est signé

Le traité à quatre a été signé par les plénipotentiaires des Etats-Unis, de Grande-Bretagne, de la France et du Japon.

### Le maréchal Foch au Canada

Accueilli à Québec avec enthousiasme par la population, le maréchal Foch a été reçu de la façon la plus cordiale par M. Taschejeau, premier ministre de Québec, et les autorités civiles et militaires. Le 22<sup>e</sup> régiment, dont le maréchal est colonel honoraire, l'a accueilli d'une salve de dix-neuf coups de canon.

### Inflationnisme colossal

Le montant des billets de banque en circulation est passé, en Allemagne, dans la semaine du 30 novembre au 7 décembre, de 100 milliards 943 millions 632.000 marks à 102 milliards 789 millions 634.000 marks, soit une augmentation de 1 milliard 846 millions 2.000 marks.

### Le pavillon britannique sera-t-il modifié?

On se préoccupe, dit le « Daily Mail », de modifier l'Union-Jack lorsque l'Etat libre d'Irlande sera un fait accompli. Dans ce cas, la croix rouge diagonale de Saint-Patrick disparaîtrait. On parle d'un nouveau pavillon impérial.

### Encore une guerre!

Les journaux publient des dépêches de La Paz annonçant que les troupes péruviennes ayant franchi la frontière du Chili, des rencontres auxquelles ont pris part 7.500 hommes se sont produites à Loquega.

### Entre la France et l'Espagne

La rupture douanière entre la France et l'Espagne a eu lieu; néanmoins, le ministre des affaires étrangères d'Espagne a déclaré qu'il espérait que les pourparlers seraient bientôt repris.

En attendant, une vive inquiétude se manifeste parmi les exportateurs et les cultivateurs d'oranges à la suite de la réception de télégrammes privés reçus de Cette et de Marseille annonçant l'arrêt de l'importation des oranges.

Tous les chargements ont cessé dès la réception de ces dépêches, et plus de 10.000 caisses restent sur les quais.

### Dans l'Inde

Parmi les 600 nationalistes qui ont été arrêtés dans les Indes ces jours derniers (dont 300 dans la région de Calcutta), se trouve le président du Congrès international hindou M. Das.

Les dernières nouvelles reçues à Londres, apprennent que l'atmosphère orageuse qui planait sur Bombay, lors de la visite du prince de Galles, semble s'être transportée à Calcutta, où l'on attend l'arrivée du prince.

D'après certains journaux londoniens, les événements qui pourraient se dérouler la semaine prochaine aux Indes sont attendus avec inquiétude et le gouvernement de l'empire n'aurait plus la maîtrise de la situation.

### Le produit de l'impôt sur le revenu

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 1921, les rôles émis au titre tant de l'impôt général sur le revenu que des impôts cédulaires, se sont élevés à 2.201.648.400 francs, sur lesquels il a été recouvré: 672.678.200 francs, soit moins du tiers.

Les rôles émis depuis le début de l'année s'appliquent pour 624.461.800 francs aux exercices 1916 à 1920 et pour 1.577.186.600 francs à l'exercice 1921.

Cette dernière somme se répartit de la façon suivante:

- Impôt général: 842.447.800 fr.;
- impôt sur les bénéfices commerciaux et industriels: 515.030.000 fr.;
- sur les bénéfices agricoles: 12.887.900 francs;
- sur les salaires: 177.097.500 francs;
- sur les professions libérales: 29.714.400 francs.

### La loi sur les loyers

Le Sénat n'a pas encore été saisi du projet de loi sur les loyers voté par la Chambre. Dans ces conditions et étant donné que de nombreux sénateurs ont demandé des explications ou des éclaircissements sur les vingt-deux articles du projet, il est probable que cette discussion ne viendra pas devant la Haute-Assemblée avant la rentrée de janvier.

### Chambre des Députés

Séance du 13 décembre 1921. Dans la séance du matin, la Chambre continue la discussion du budget des P. T. T. M. Masson critique la mauvaise application du repos hebdomadaire du personnel et signale certaines inégalités de traitements. Il demande qu'on renouvelle le matériel des P. T. T. et qu'on présente un nouveau projet d'administration.

M. Lafont, sous-secrétaire d'Etat, dit qu'il fera son possible pour faire aboutir le projet financier qui restaurera le service des P. T. T., mais il ne consentira jamais à faire passer le monopole des postes entre les mains de compagnies privées. Il déposera un projet de réforme. Les 19 premiers chapitres sont votés.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre reprend la discussion du budget des P. T. T. qui est voté rapidement. Le budget des conventions est voté, et la Chambre aborde le budget du ministère des finances. M. Chassaing-Goyon parle des dangers de l'inflation fiduciaire. Il préconise des conventions avec les nations étrangères. M. Doumer dit que la situation est assez difficile à réaliser pour l'instant. Améliorons d'abord, dit-il, notre monnaie, et nous serons en mesure de prendre part à toutes les conventions qui pourront être conclues.

M. Aubriot demande qu'on diminue de 1/10 l'intérêt des bons de la Défense Nationale à 1 an et de 0,50 0/10 l'intérêt de tous les autres bons. M. Doumer combat la motion. Par 483 voix contre 121, elle est repoussée. Le budget des finances est voté.

### Séance du 14 Décembre 1921

Dans la séance du matin, la Chambre discute le budget des poudres, ainsi que les chapitres réservés du budget du commerce. Elle discute le budget de l'aéronautique. M. Flandin demande le développement des lignes internationales à grands itinéraires. M. Eynac se déclare prêt à encourager la création de nouvelles lignes. Les chapitres du budget de l'aéronautique sont votés.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre discute la loi des finances. Cette discussion se manifeste rapidement et les 35 premiers articles de la loi des finances sont adoptés. Dans une séance de nuit, la Chambre continue la discussion de la loi des finances qui est votée.

## Sénat

### Séance du 13 décembre 1921

Le Sénat valide l'élection de M. Sirey-Jol, élu sénateur de la Dordogne, puis il aborde la discussion des interpellations sur la reprise des relations avec le Vatican.

M. Lazare Weiler dit que pendant la guerre, la France a subi les fâcheux effets de l'absence de tout représentant auprès du Vatican. La puissance du Vatican, dit-il, est aussi évidente aujourd'hui que pendant la guerre.

M. Jenouvrier proteste contre les paroles de M. Héry affirmant que M. Jonnart, ambassadeur près le Vatican, s'était humilié devant le Pape. M. Jonnart s'est humilié non pas devant le pape mais à saint Pierre. M. Jenouvrier dit qu'il y a 24 pays représentés au Vatican au lieu de 14 avant 1914. L'influence de la papauté a donc grandi depuis la guerre.

M. Briand dit que la France a un intérêt primordial à être représentée au Vatican. Il rappelle que la Convention a envoyé Cacaud à Rome avec l'instruction de « suivre l'étiquette du lieu ». Gambetta, Ferry, Goblet ont reconnu la nécessité pour la France d'être représentée à Rome.

M. Briand ajoute que le régime confessionnel d'Alsace-Lorraine oblige le gouvernement à entrer en contact avec le pape. La séparation, dit-il, est une chose; l'ambassade au Vatican en est une autre.

Il n'est pas question de revenir sur les lois de 1904 et 1905. La question des biens de dévolution ne peut plus être soulevée.

M. Briand déclare qu'il a rétabli l'ambassade parce que la commission du Sénat n'arrivait pas à prendre de décision et qu'il fallait agir vite. Il affirme que si la reprise des relations signifiait un glissement vers l'abrogation des lois de laïcité, il ne l'aurait jamais décidée.

M. de Las Cases soutient la reprise des relations avec le Vatican, et la suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

## CHRONIQUE LOCALE

### C'EST IMPOSSIBLE!

Dans une proposition de loi qu'il vient de déposer sur le bureau de la Chambre des députés, M. Cornudet constate que la plupart des interpellateurs, usant d'un moyen détourné profitent de la discussion sur la fixation de la date pour développer l'interpellation elle-même et que souvent ce débat prend toute la séance au détriment de l'ordre du jour.

En conséquence, M. Cornudet demande, que l'article 112 du Règlement soit ainsi modifié: « La fixation de la date de l'interpellation n'aura lieu qu'en fin de séance, sauf décision de la Chambre. Les explications sur la date ne pourront dépasser cinq minutes. Un seul orateur aura le droit de répondre au Gouvernement. »

Mesurer le nombre de paroles que peut et veut prononcer un parlementaire qui monte à la tribune, ne sera pas chose aisée.

On a, croyons-nous, tenté de le faire, au début de la législature. Pas de boniments, disait-on: au fait, au fait, le plus rapidement possible. Ça n'a pas réussi; ça ne réussira pas de sitôt. Que le nombre d'orateurs qui doivent soutenir ou combattre une proposition, soit limité, c'est chose faisable.

Mais dire à un parlementaire qui a préparé un beau discours: « Tu ne parleras pas plus de 5 minutes », ne sera pas du goût de la plupart de ceux qui prennent la parole.

On voit la difficulté du Président qui ayant la montre sous les yeux, sera obligé de dire à l'orateur: « Monsieur X., il est 4 heures 7; au moment où vous prenez la parole. Allez. » Et puis, à 4 heures 12: « Monsieur X., laissez-vous. Les 5 minutes sont écoulées. Regagnez votre place... Au suivant. »

Ah! le beau chambard que ferait l'orateur. Sa protestation seule durerait ensuite un quart d'heure au moins. Et comme tous les orateurs feraient de même, la Chambre perdrait son temps aussi désagréablement qu'elle le perd actuellement quand certains parlementaires étalent leur façon d'interpellation.

A ce métier-là, on ne trouverait pas beaucoup de présidents de séance. Il est vrai qu'on pourrait charger un huissier de crier, les mains en porte-voix, à l'orateur, une invitation au silence. Mais, tout cela n'est guère pratique ni possible, car si l'orateur ne veut rien savoir, que fera-t-on? L'huissier l'arrachera-t-il de la tribune?

Que l'expérience soit tentée: mais on n'a pas trouvé un système de vanne pour arrêter les flots d'éloquence, comme on en a trouvé un pour retenir les eaux.

Il est certain que l'auteur de la proposition est plein de bonne volonté; mais sa volonté de faire taire les bavards, n'est rien à côté du besoin de parler qu'éprouvent tant de parlementaires.

C'est encore une proposition de loi qui provoquera, si elle est présentée à la Chambre, de longues, de vives discussions, et partant ce sera encore des paroles oiseuses, et du temps perdu.

Obliger un orateur à ne parler que durant 5 minutes, même quand il ne s'agit que de la fixation de la date d'une interpellation, mais ce serait la fin de toute obstruction. Et qui, donc, à la Chambre, de quelque parti qu'il se réclame, voudrait en arriver là?

LOUIS BONNET.

### Médaille militaire

La médaille militaire est attribuée au soldat Laplanche, Emile, du 7<sup>e</sup> d'infanterie: « Très bon soldat. A été blessé le 6 novembre 1914, aux Hurlus, puis très grièvement, le 2 mai 1917, devant Maronvilliers. Amputation du bras droit. »

### Mutations

M. Cabloch, lieutenant de réserve du 7<sup>e</sup> d'infanterie passe au 118<sup>e</sup>; M. Dumarçay, lieutenant au 7<sup>e</sup> passe au 95<sup>e</sup>; M. Gerber, lieutenant au 7<sup>e</sup> passe au 126<sup>e</sup>; M. Hureau, lieutenant au 7<sup>e</sup> passe au 137<sup>e</sup>; M. Lespagnol, lieutenant au 7<sup>e</sup> passe au 19<sup>e</sup>; M. Lyonnet, lieutenant au 7<sup>e</sup> passe au 38<sup>e</sup> d'infanterie.

### Enregistrement

M. Julien, receveur à Montmiral (Tarn) est nommé à Bretenoux.

### NOS MORTS

Voici la liste des corps des militaires et marins « Morts pour la France » qui arriveront à Cahors, le 17 décembre 1921:

- Laborde Jean-Paul, de Cabre-
- rets; Fourgons François, de Figeac;
- Blanc Clovis, de Labastide-Marnhac;
- Murat Léon, de Larroque-Toirac;
- Vaqué Louis, de Marminiac;
- Bataigne Armand, de Mauroux;
- Claret René-Gaston, de Nadillac;
- Auricombe Marius-Célestin, de Reilhaguel;
- Marière Edouard, du Roc;
- Cagnac Henri-Prosper, de St-Cirq-Lapopie;
- Loupias Charles, de St-Pierre-Toirac;
- Pasquière Baptiste-Elie, de Siossy;
- Crozat Henri, de Strenquels.

Jeudi matin, le wagon contenant les cercueils des soldats du Lot, dont nous avons publié la liste, est arrivé en gare de Cahors.

Les autorités civiles et militaires assistaient à l'ouverture du wagon. M. de Ricard, conseiller de Préfecture, représentait le Préfet du Lot. Les honneurs étaient rendus par un piquet de soldats du 7<sup>e</sup> ce pendant que les tambours et les clairons battaient et sonnaient « aux champs. »

Les cercueils furent descendus du wagon et déposés, par les soins de MM. Caillon, commissaire de police et Rescoussié, sous-chef de division à la Préfecture, dans la grande salle spécialement aménagée par la Compagnie du P. O., d'où ils seront dirigés sur les communes dont nos regrettés-morts sont originaires.

### Obsèques

Jeudi matin, à 9 heures, et à 10 heures, a eu lieu l'inhumation au cimetière de Cahors, des corps de nos regrettés compatriotes, Capelle, ancien adjudant au 7<sup>e</sup>, capitaine au 115<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, et Ruffet, soldat téléphoniste, au 417<sup>e</sup> d'infanterie, tous deux enfants de Cahors.

C'est au milieu d'une foule considérable de parents et d'amis que la funèbre cérémonie s'est déroulée. Nous renouvelons aux familles si éprouvées nos bien sincères condoléances.

★

Mardi soir, les obsèques de M. Besse, ancien sous-officier d'infanterie, grand mutilé, décédé à Cahors des suites de ses blessures, ont été célébrées à Cahors.

L'Association des Mutilés et des Combattants et une foule nombreuse ont accompagné au cimetière le corps de ce regretté disparu qui jouissait en ville, d'une vive sympathie.

Nous adressons à sa famille nos sincères condoléances.

### Nos compatriotes à Paris

La Société des Originaires de l'arrondissement de Gourdon à Paris « La Grappe du Quercy » donnera le dimanche 25 décembre sa fête de l'Arbre de Noël.

Tous les compatriotes habitant la Capitale, sont invités à assister à cette réunion familiale, qui aura lieu dans les salons de l'Union des Coopérateurs, 29, Boulevard du Temple, près de la place de la République.

Il y aura distribution de jouets et de friandises aux enfants, saute-rie et concert.

Notamment, l'ami Célestin Escudé, de Payrac, s'y fera entendre, et nous sommes sûrs qu'il y sera comme toujours vivement applaudi.

Le Secrétaire: A. BESCOT.

## CHRONIQUE SPORTIVE

### COMPOUND-CLUB CADURCIEN

#### Foot-Ball Association

Dimanche, s'étaient rendus à Prayssac, les jeunes joueurs d'association du Compound-Club cadurcien pour rencontrer le onze premier de cette charmante petite ville... quand il ne pleut pas!

Le mauvais temps avait retenu chez eux une partie des équipiers praysacais, aussi forfait à-t-il été déclaré par la S. P. sur le terrain de jeu où les compodistes étaient prêts à défendre leurs couleurs.

Il est fortement regrettable que cette partie n'ait pas eu lieu, car cela aurait été pour les « rouges et noirs » un bon entraînement en vue de matches futurs.

★

L'équipe d'association du C. C. C. envoie les remerciements aux dirigeants et équipiers du Stade praysacais pour leur aimable réception et en particulier à M. Robert, le sympathique président du S. P.

★

Au cours de l'entraînement pratiqué sur le terrain du « Stade praysacais » de bonnes individualités ont été remarquées et qui viennent s'ajouter à celles du rugby: Bousquet, Grattatour et CABANEL.

★

Cabanel, le capitaine de l'équipe d'association, héritait sa moustache en sacrant dur « Pied de schoute! ». C'était les effets de la pluie qui l'obligeaient à rester inactif.

★

Merci à M. Lapiesse, l'arbitre du match U. S. M. (2) C. C. (1) pour les appréciations sur notre pack premier.

### AVIRON CADURCIEN

MATCH DE DIMANCHE 18 DÉCEMBRE. Dimanche 18 décembre, à 14 h. 30, sera donné le coup d'envoi du match entre l'équipe 1 du Club athlétique Villenois qui appartient à la première série et l'équipe 1 de l'A. C.

Cette grande rencontre mettra sur les touches un nombre encore plus grand de spectateurs que de coutume, car les cadurciens ont à cœur d'encourager par leur présence leur vieille Société sportive. Ils se rendront compte de l'état des travaux d'aménagement du stade qui auront très vite et seront terminés la semaine prochaine.

Le public est prié de se tenir très en

arrière de la ligne de touche, à 4 mètres au moins, car le pourtour du stade n'est pas encore fini et l'on a été enlever les anciens barrières. On évitera ainsi les essais de pénalité qui pourraient être accordés à l'équipe visiteuse.

Les tribunes seront à peu près terminées et il ne manquera plus que leur couverture. Elles seront peut-être ouvertes au public dimanche, moyennant une rétribution supplémentaire qui sera affichée à l'entrée du stade.

Le Comité.

### QUERCYNOISE CHAMPIONNAT SCOLAIRE du jeudi 22 décembre

Nos vaillants amis de la « Quercynoise » se rencontreront jeudi 22 décembre à 14 heures en championnat avec le 15 du lycée de Montauban, sur le terrain de l'Aviron Cadurcien.

Ce match de Championnat qui sera fort intéressant mérite d'être suivi à double titre par le public cadurcien; d'abord parce que les deux équipes sont excellentes, ensuite parce que l'Aviron Cadurcien a eu la généreuse pensée de permettre à ses jeunes amis d'utiliser pour la première fois les tribunes du stade qui, si elles ne sont pas couvertes tout à fait, seront quand même terminées et permettront d'y laisser accéder les spectateurs.

Le terrain sera entièrement clôturé. Nul doute que nos potaches ne donnent à fond pour faire triompher les couleurs de leur club.

L'Aviron Cadurcien leur souhaite et bon succès, et il engage tous ses adhérents à venir nombreux se rendre libres ce jour là d'aller au stade Lucien Desprats encourager leurs jeunes amis.

La Commission de Rugby de V. A. C.

### COUR D'ASSISES DU LOT

Audience du 13 décembre 1921

Baccou et Ricou sont obligés de reconnaître les faits qui leur sont reprochés, surtout depuis que Laurent a fait des aveux complets.

M. Belvéze, dans un réquisitoire sévère, dit combien la justice doit frapper les accusés Baccou et Ricou qui sont deux individus peu recommandables. Il est plus indulgent pour Laurent.

Maitres Gisbert, Martin, Lacaze présentent avec éloquence la défense des accusés.

Le jury rend un verdict affirmatif contre Baccou et Ricou et négatif en faveur de Laurent.

Baccou et Ricou sont condamnés à 4 ans de prison. Laurent est acquitté.

Audience du 14 décembre 1921

**Vols qualifiés**

Mercredi ont comparu devant le jury du Lot deux chenapans, les nommés Meerschaerts, Gaston-Maurice, 24 ans, et Deltailleur Léon, 19 ans, sujets belges, journaliers.

Malgré leur jeune âge, ce ne sont pas des inconnus pour la justice : ils ont à leur actif de nombreux méfaits.

L'audience est ouverte à midi. M. Andrieu, substitut, soutient l'accusation.

M. Calmon est au banc de la défense.

Après la constitution du jury, M. Bonnefous, greffier en chef, donne lecture de l'acte d'accusation.

**Acte d'accusation**

Après avoir été condamnés le 8 juillet 1921 à 16 francs d'amende par le Tribunal Correctionnel de Villafraanche, pour avoir voyagé sans billet, Meerschaert et Deltailleur sans travail et sans argent arrivaient dans la région de Figeac à la recherche d'une occasion promise de voler.

Deux dans leurs projets, ils décidèrent le 11 juillet de tenter un cambriolage chez M. François Vilard, propriétaire, maire de Saint-Cirq-Souilhague, qui les avait occupés comme ouvriers agricoles quelques jours avant et qui, mécontent de leur travail avait dû les congédier au bout de 3 jours.

Ils se rendirent à Souilhague, burent du vin et du café à l'auberge Malgouyart et virent passer M. Vilard en voiture. L'absence de ce dernier les encouragea dans leurs desseins. Peu après, ils se rendirent chez M. Vilard où ils trouvèrent Mme Vilard à laquelle ils demandèrent à boire et à manger. Mme Vilard reconnut ses deux anciens journaliers et refusa de les servir.

M. Meerschaert escalada une fenêtre, pénétra dans une chambre et s'occupait à fracturer les serrures des armoires.

Deltailleur vint le rejoindre; Mme Vilard croyant qu'ils étaient partis, rentra chez elle et ferma la porte à clé.

Mais entendant du bruit dans une chambre, elle y monta et se trouva en présence des deux belges qui avaient ouvert les portes des armoires et avaient jeté pêle-mêle sur le plancher les objets qui y étaient contenus.

Mme Vilard leur fit des reproches; furieux, Meerschaert se précipita sur elle, la terrassa et la frappa avec violence. Il lui réclama de l'argent. Deltailleur saisit Mme Vilard à la gorge et la menaça de l'étrangler si elle ne disait pas où était caché l'argent.

Mme Vilard tomba inanimée, les deux belges continuèrent leurs recherches.

En attendant du bruit, la sœur de Mme Vilard, Mlle Meulot, âgée de 66 ans, presque impotente se précipita sur la porte, mais les deux belges se ruèrent sur elle, la rouèrent de coups en lui demandant où était l'argent.

La pauvre femme tomba; elle voulait se relever, mais à ce moment, un des accusés lui donna un coup de pied en plein visage; sous la violence du coup, le globe oculaire gauche sortit complètement de l'orbite. Aujourd'hui la victime a perdu l'œil et elle est menacée d'une cécité complète.

Les deux belges faussèrent leurs victimes inanimées et continuèrent leurs recherches. Ils s'emparèrent d'une somme de 30 francs, d'une casquette, d'une boîte en métal et d'une sacoche contenant des accessoires de vélocipède.

Les deux accusés sont, un des accusés, ils s'emparèrent également de vêtements appartenant au domestique de M. Vilard, mais ils les jetèrent dans un fumier.

Cependant Mme Vilard était allée chercher des secours au village. Des voisins accoururent et les malfaiteurs se voyant pris s'enfuirent à travers champs en abandonnant la bicyclette, la casquette et la sacoche. Ils ne tardèrent pas à être arrêtés.

Les deux accusés sont, un des accusés, pendant la guerre il fut condamné 3 fois par les conseils de guerre de l'armée belge; Deltailleur a été condamné 3 fois.

Les jeunes bandits reconnaissent les faits qui leur sont reprochés.

M. Andrieu, dans un éloquent réquisitoire réclame une peine sévère contre eux.

M. Calmon, jeune avocat, qui fait ses débuts à la barre, présente avec tact la défense de ses deux peu recommandables clients. Il fait appel à la pitié du jury en leur faveur.

Le jury rapporte un verdict affirmatif avec circonstances atténuantes. Meerschaert et Deltailleur sont condamnés à 20 ans de travaux forcés et à 20 ans d'interdiction de séjour.

Audience du 15 décembre 1921

**Tentative de meurtre**

Judi matin a comparu devant le jury le nommé Jean Ortalo, 69 ans, cultivateur à Marcihaac, inculpé de tentative de meurtre sur son fils.

L'audience est ouverte à midi.

**Acte d'accusation**

Au lieu de Donzac, commune de Marcihaac, est située une maison appartenant par moitié à l'accusé et à Casimir, dit « qu'il venait de Marcihaac », propriétaire de la partie de la maison qu'il habite en vertu d'un legs de son grand-père paternel qui l'avantagea au détriment d'Ortalo Jean.

Cette situation déclencha une violente haine entre les époux Ortalo Jean et leur fils Félix d'une part et Ortalo Casimir d'autre part.

Un incendie ayant éclaté, en mars dernier, dans une grange appartenant à Ortalo Jean, celui-ci ne manqua pas d'accuser Casimir d'en être l'auteur. Une information fut ouverte, mais elle fut close faute de preuves.

Mais Ortalo Jean et sa famille restèrent convaincus que Casimir avait mis le feu. La haine contre ce dernier grandit.

Dans la nuit du 31 juillet, Ortalo Casimir venait de Marcihaac où il avait consommé dans plusieurs auberges et rentrait à Donzac.

En passant devant la grange d'Ortalo Jean, il se mit à proférer des menaces contre ce dernier et contre ses animaux, disant « qu'il empoisonnerait les raches », puis il lança des pierres contre la porte de la grange.

Ortalo Jean était couché dans la grange, il se leva, saisit son fusil chargé et s'avança armé sur le seuil de la porte. Apercevant Casimir, il tira un coup en l'air, mais comme Casimir ne partait pas il tira le second coup en visant de son mieux.

Le coup atteignit Casimir à la tête, lui occasionnant une blessure des plus sérieuses.

Blessé, Casimir partit à Marcihaac pour aller se faire soigner par le docteur Cousy. Mais à peu de distance de Marcihaac, il fut pris d'une défaillance et tomba sur l'herbe. S'étant relevé peu après, Casimir acheva de se rendre au bourg; il alla voir le maire, lui raconta l'incident.

Ortalo Jean reconnait avoir tiré dans l'intention de tuer Casimir. Il ne manifeste aucun regret.

**Un ignoble attentat**

Mardi soir, vers 5 heures, la jeune S... âgée de 11 ans, rentrait chez ses parents, demeurant à Douelle. Elle pleurait et paraissait souffrir atrocement.

Interrogée par ses parents, elle dit qu'un individu lui avait fait du mal au ventre. Déshabillée, on constata que la pauvre petite avait été la victime d'un odieux attentat.

Le maire de Douelle fut avisé par le père de ce crime, et mercredi le Parquet et la Police de Cahors étaient prévenus.

Une enquête a été aussitôt ou-

verte : l'arrestation du coupable qui est connu est imminente.

Le Parquet s'est transporté jeudi soir à 2 heures à Douelle pour instruire cette triste affaire.

### Elections à la Chambre de Commerce

Voici les résultats des élections à la Chambre de Commerce :

CANTONS	MEMBRES				
	Beaumont	Boi	Chamars	Delpuech	Nicolat
Bretenoux.....	18	17	17	18	17
Cahors Nord.....	84	81	84	84	83
Cahors Sud.....	96	94	95	96	96
Cajarc.....	20	19	20	19	20
Castelnau-M.....	53	55	52	55	55
Catus.....	26	26	26	26	26
Cazals.....	21	21	21	21	21
Figeac E.....	91	90	89	89	90
Figeac O.....	19	20	20	20	20
Gourdon.....	1	27	2	1	2
Gramat.....	33	34	34	34	33
Labastide-Mur.....	26	24	27	26	26
Lacapelle-Mar.....	53	53	53	53	53
Latronquière.....	44	44	40	44	44
Lauzès.....	20	20	20	20	20
Limogne.....	71	71	71	71	71
Livron.....	60	61	61	62	61
Luzech.....	41	41	41	41	41
Martel.....	20	19	17	19	19
Montcuq.....	37	37	37	37	37
Payrac.....	9	9	9	9	9
Puy-l'Évêque.....	121	121	121	121	121
St-Géré.....	100	98	104	99	99
St-Germain.....	17	17	17	17	17
St-Géry.....	12	12	12	12	12
Salviac.....	53	53	53	53	53
Souillac.....	49	49	49	49	49
Vayrac.....	49	49	49	49	49

### Election au Tribunal de Commerce

Voici les résultats des élections du Tribunal de Commerce de Cahors.

CANTONS	MEMBRES			
	Faubert	Lasserre	Salamié	Rigal
Cahors N.....	82	85	85	84
Cahors S.....	97	97	96	97
Castelnau.....	57	57	57	57
Catus.....	26	26	26	26
Cazals.....	21	21	21	21
Lacapelle.....	53	53	53	53
Lauzès.....	20	20	20	20
Limogne.....	71	71	71	71
Luzech.....	41	41	41	41
Montcuq.....	37	37	37	37
Puy-l'Évêque.....	121	121	121	121
St-Géry.....	100	98	104	99

### A la messe de minuit

Nous avons le plaisir d'annoncer que M. Montbors, basse chantante de l'Opéra de Monte-Carlo, se fera entendre dans les **Minuits Chrétiens** d'Adam lors de la cérémonie de la messe de minuit, du 24, à la Cathédrale.

### Une représentation extraordinaire à Cahors

Très prochainement aura lieu au Théâtre Municipal de Cahors une représentation de

### Cyrano de Bergerac

donnée avec le concours des artistes du Théâtre de la Porte-St-Martin.

Ce sera l'unique soirée donnée par cette excellente troupe à Cahors.

### Catus

Nous rappelons à nos lecteurs, que le Grand Concours de Vins, organisé par le Comité Agricole de Catus aura lieu le dimanche 18 courant, le lendemain de la foire. Les envois de vins blancs et rouges, jennes et vieux afflueront depuis déjà quelques jours chez M. Lacombe, vice-président du Comité. Tout fait présager un succès certain.

Les acheteurs sont prévenus qu'ils auront toute facilité pour les renseignements, dégustation, et prix. Le meilleur accueil leur sera réservé. De plus, pour simplifier les choses, chaque bouteille portera sur une étiquette le degré du vin.

A. L.

### Montlauzun

Chemin vicinal. — Par arrêté de M. le Préfet de Lot, une enquête est ouverte sur le projet de construction du chemin vicinal ordinaire n° 2, de St-Laurent à St-Juliette, entre la limite de la commune de St-Laurent et la partie construite dans la commune de Montlauzun. Les pièces du projet sont déposées à la mairie jusqu'au 23 décembre.

Cours d'adultes. — Un cours d'adultes fonctionne à l'école de Montlauzun. Pour les jeunes filles : le jeudi et dimanche, à une heure du soir ; pour les jeunes gens : les mercredi et samedi, à cinq heures du soir.

### Concots

Syndicat agricole. — L'assemblée générale aura lieu le dimanche 18 courant, à 9 heures du matin.

Ordre du jour : 1° Situation morale et financière de la Société; 2° Groupement des commandes; 3° Questions et communications diverses.

Les membres du « Vaulour de Combe Nègre » se réuniront aussi en assemblée générale le même jour, à dix heures du matin.

Ordre du jour : 1° Compte rendu moral et financier de l'Association; 2° Organisation des battues; 3° Election des commissaires chargés d'assurer la discipline et de prévenir les accidents pendant les chasses.

Foire du 13 décembre. — La foire de Lavercantière justement réputée dans la région a eu lieu mardi; elle a été assez importante. Beaucoup d'oies, truffes et foies d'oies, peu d'animaux.

Voici les cours pratiqués : bœufs de boucherie, 120 à 130 fr. les 50 kilos; attelages, 2 800 à 3 500 fr. la paire; bouvillans, 400 fr. pièce; moutons, 70 fr. les 50 kilos; brebis pleines 120 fr.

Marché à la volaille : poulets, 2,75 à 3 fr.; poules, 2 fr. 50; dindons, 3 fr. 25; oies, 3 fr. 50; canards, 3 fr. 80 le demi-kilo; œufs, 6 fr. 50; lapins de garenne 5 fr.; lièvre, 3 fr. le demi kilo; tours, 1 fr. 50; grives, 2 fr.

Truffes, apport 150 kilos, prix extrême, 25 à 30 fr.; foies d'oies, apport 60 kilos, prix, 20 à 24 fr. le kilo.

Légumes chers : salsifis, 0 fr. 40; aulx, 2 fr.; pommes à couteau, 1 fr. 50 la douzaine.

Somme toute foire importante, grande affluence de visiteurs.

### Latronquière

Le vol de bétail. — Dans la nuit du 9 au 10 décembre, une belle paire de taureaux de 3 ans, appartenant à Mme Turennoy, de Calviac, était volée. Le lendemain, le fermier se rendant à la foire de Latronquière, retrouva ses animaux dans l'écurie de M. Fenaugrives, où le nommé Sautenaire Baptiste les avait conduits pour les vendre.

Interrogé, celui-ci avoua être l'auteur du vol. Cet individu avait, avant la guerre, débouché plusieurs moutons et, au mois de juillet, on l'avait surpris volant des poules. Il a été conduit par la gendarmerie à la prison de Figeac.

### Salviac

Toujours les sangliers. — Les sangliers pullulent dans la région, il serait utile d'organiser des battues bien conduites, avec prudence, pour débarrasser la région de ces indésirables animaux.

On signale leur passage dans le bois de la Garagne et de Germe, c'est dire qu'ils sont presque dans les faubourgs de Salviac.

Les chasseurs habiles sont nombreux à Salviac, la réunion de leurs moyens d'action s'impose.

### BULLETIN FINANCIER

Paris, le 13 Décembre 1921.

En prévision de la liquidation de quinze ans au Parquet, les acheteurs de primes en bénéfices procèdent à des réalisations qui s'observent d'ailleurs facilement puisque la clôture s'effectue aux environs des plus hauts cours cotés en séance. En Coulisse on a été plus irrégulier par suite des fluctuations du change dans les deux sens.

Banques étrangères. — Paris 1.235, Union Parisienne 473, Lyonnais 1.432.

Maritimes sensiblement réalisées : Chargeurs Réunis 486, Transatlantique 230. Le Suez se tient à 6.035.

Bonne tenue des cuprifères : Rio 1.495, U.S. 812.

Les valeurs russes s'améliorent de plusieurs points : Naphté 277, Bakou 2.250, Lianosoff 336, Platine 618, North Caucasian 55,25.

Les pétrolières sont en général plus lourdes : Eagle 223, Shell 249, Royal-Dutch 19.250, Omnium des pétroles 475.

Caoutchouc et mines d'or soutenues aux environs de leurs cours de la veille.

La Bourse résistante en cours de Bourse termine lourde à 98.

Parmi les valeurs diverses, l'action Sucrerie d'Égypte regagne du terrain à 701 fr. pendant que la Say ordinaire se maintient fermée à 1.685. Lourdeur de la Kuhlmann à 325 et de la Thomson à 785, Penarroya un peu mieux à 967.

### REMERCIEMENTS

Madame BESSE, née BÉRAGNE, Madame et Monsieur BÉRAGNE, Madame et Monsieur BESSE François et leur fille, Madame veuve BÉRAGNE et ses enfants, Madame BERTIER et son fils, Madame veuve LINAS et son fils, et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Jean BESSE

Décoré de la Croix de guerre

### DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 25.

### L'Allemagne ne paie pas!

L'Allemagne a informé officiellement la Commission des réparations, ce matin, qu'elle ne pourrait pas payer l'échéance du 15 janvier.

### A Berlin

De Berlin : Le gouvernement allemand serait remanié, sous peu, sur les bases d'un élargissement de la coalition actuelle. L'organe du parti populaire déclare qu'en présence des lourds sacrifices qu'on lui impose, le peuple allemand devrait renoncer à toutes luttes de partis et que ce serait, en premier lieu, aux socialistes à prouver qu'ils se rendent compte de cette nécessité.

### Angleterre et Allemagne

De Berlin : Dans les cercles politiques Berlinois on aurait appris que lord Robert Cecil se rendrait prochainement à Berlin pour enquêter sur la situation économique de l'Allemagne.

### Chine et Japon

De Washington : Une dépêche de Tokio annonce que le gouvernement japonais accepte la proposition Root adoptée le 10 décembre par la Conférence. Cette proposition consacre l'indépendance et la souveraineté territoriale et administrative de la Chine.

### Les armements du Japon

De Tokio : A la suite de l'accord sur le désarmement naval, le Japon a décidé de suspendre la construction de tous les navires de guerre dans ses chantiers maritimes.

### Un beau traitement!

De Berlin : La Commission principale du Reichstag a adopté une proposition portant le traitement du Président du Reich à 300.000 marks et ses frais de représentation à 400.000.

Les vaincus ne paient pas leur dette extérieure mais ils paient royalement leurs fonctionnaires. La patience des vainqueurs est-elle donc inépuisable?.....

### A Rome

La Commission de la Chambre a annulé l'élection du député déserteur Misiano dont la présence aux séances occasionne l'interruption des travaux.

### LE BUDGET EST VOTÉ

Les 720 fr. des fonctionnaires sont maintenus, mais... On supprimera les sous-préfets!

La séance de la Chambre s'est terminée à 7 h. 45, après le vote de la loi de finances par 521 voix contre 75.

Parmi les articles votés figure l'indemnité de cherté de 720 francs maintenus aux fonctionnaires jusqu'au 30 juin 1922. Mais leur nombre sera diminué de 50.000.

La suppression par extinction des sous-préfets et des conseillers de préfecture est également adoptée.

Imprimerie COUILLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : M. DAROLLE.

### SOURCE S-MARTIAL



### La Guérison de vos Maux de Pieds

Si des cors, durillons ou autres callosités douloureuses vous font subir de véritables tortures, si la plante des pieds vous brûle comme du feu ou si vous souffrez d'autres maux causés par la fatigue ou la pression de la chaussure, prenez un simple bain de pieds chaud dans lequel vous aurez dissous une petite poignée de Salmatol. L'eau salée fait promptement disparaître toute enflure et meurtrissure, toute sensation de douleur et de brûlure, tandis qu'une immersion prolongée ramolli les cors et durillons à un tel point que vous pouvez les enlever facilement sans couteau ni rasoir, opération toujours dangereuse. Ce simple traitement ne manquera pas de guérir vos maux de pieds, sinon le préparateur s'engage formellement à vous rembourser le prix d'achat à la première demande.

Les Salmatol Rodell se vendent à un prix modique dans toutes les bonnes pharmacies.

Refusez toutes contrefaçons et exigez des Salmatols.

### ETUDE DE M. Pierre DESPRATS

Licencié en Droit AVUÉ A CAHORS Rue du Portail-Alban, N° 10 Succ. de M. TASSART et MAZIERES

### EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE DIVORCE

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal Civil de Cahors le vingt-deux juillet mil neuf cent vingt et un, enregistré, entre Monsieur Gabriel CRAYSSAC, boucher, demeurant à Limogne (Lot), et Madame Louise BACH, son épouse, domiciliée de droit avec lui mais résidant en fait à Caussade chez Monsieur CAYROL, négociant en vins.

Il appert que le divorce d'entre les dits époux CRAYSSAC BACH a été prononcé au profit du mari et aux torts et griefs de la femme.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Cahors, le neuf décembre mil neuf cent vingt et un. P. DESPRATS.

### Les Poules pondent l'hiver

Avec la Poudre S. A. 3 k. 10 frs — Ech. 10 3 frs

Ecr. : ROSER, 4, Rue G. Doré, PARIS (17<sup>e</sup>)

### M